

**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

**ATTENTION! LES FILETS, CORDES ET PLASTIQUES D'ENSILAGE NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU**

**Granby, 11 juin 2019** — La MRC de La Haute-Yamaska rappelle aux entreprises agricoles de son territoire que les matières telles les filets, les cordes et les pellicules de plastique pour les balles de foin ne sont pas acceptées à la collecte des matières recyclables.

Les objets allongés et minces comme les filets et les cordes qui sont déposés par mégarde dans le bac bleu peuvent s'enrouler dans les équipements au centre de tri. Cela force les travailleurs à faire des arrêts fréquents pour dégager ces accumulations, ce qui occasionne d'importants retards dans la production.



*Les filets et les cordes s'enroulent dans les disques et les convoyeurs.  
Source : Sani Éco inc.*

Aidez-nous! Si vous utilisez des filets, des cordes pour les balles de foin ou tout autre cerclage, la bonne façon de s'en départir est de les placer directement aux ordures.

Pour les emballages de balles rondes, notez que la MRC offre gratuitement un service de collecte des plastiques agricoles. Pour s'y inscrire, il suffit de contacter la MRC au 450-375-9976, poste 2231. Les collectes ont lieu sur une base mensuelle.

Pour plus d'information sur les matières acceptées et refusées dans la collecte des matières recyclables ainsi que la gestion des matières résiduelles, consultez le [WWW.GENEDEJETER.COM](http://WWW.GENEDEJETER.COM) ou composez le 450 378-9976, poste 2231.

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon  
Coordonnatrice aux communications  
MRC de La Haute-Yamaska  
450 378-9976, poste 2239